

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 05 du 22 novembre 2019

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 13 représentés :-

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland

Absentes excusées : Mme LANOIX Gabrielle, adjointe et Mme SIMON Frédérique

N° 2019-42 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 04 du 26 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2019-43 : Cimetières : Fixation du prix des concessions

Vu la récente mise en place des deux columbariums au cimetière de DAUENDORF, et au cimetière de NEUBOURG, il convient à présent de définir les tarifs des concessions pour être en conformité avec la législation concernant les cimetières ;

Vu les tarifs appliqués dans les villages environnants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

fixe les montants des concessions comme suit, pour une durée de quinze ans :

- Tombe simple et simple carré : 70,- €
- Tombe double : 140,- €
- Case colombarium : 800,- €
- Jardin du Souvenir : 0 €

Ces tarifs seront applicables de suite.

N° 2019-44 : Subvention au Cercle de Généalogie de Schirrhein

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'allouer une subvention de 1000,- € au Cercle Généalogique de Schirrhein pour couvrir les frais occasionnés pour l'exposition « Regard historique sur notre commune » recherche et impressions des documents.

- la dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2019.

N° 2019-45 : Projet de sécurisation du carrefour rue de l'église, impasse du couvent avec création d'un parking public de 15 places et construction d'une maison médicale

- Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 7 novembre 2017, le conseil municipal avait décidé de retenir le **projet d'aménagement du centre du village**, comme projet prioritaire pour les années à venir. Le conseil municipal avait demandé dans la même séance au maire de faire les démarches nécessaires pour que ce projet se concrétise le plus rapidement possible.

Ce projet d'aménagement du centre du village devait répondre à **quatre objectifs principaux** :

- **faciliter l'accès** à l'école, à la maison de retraite, au terrain de football, à la mairie, à l'église, et au presbytère, sites accessibles aujourd'hui uniquement en empruntant des rues très étroites (rue du presbytère, rue de l'église, impasse du couvent).
- **sécuriser le trafic** important de ce centre de village, par lequel passe un nombre journalier important de voitures, ambulances, pompiers, et camions à destination de la maison de retraite qui compte 110 lits et emploie une centaine de personnes
- **faciliter les accès à l'école, aux chauffeurs de bus de ramassage scolaire**, les classes étant réparties sur deux sites, dont un à Dauendorf et l'autre à Neubourg. Il faut relever qu'un chauffeur de bus ou de camion non expérimenté a du mal à prendre le virage à la rue de l'église en face de la parcelle 31. Monsieur le maire précise que les propriétaires riverains viennent souvent se plaindre quand le chauffeur de bus frôle la façade de leur maison d'habitation.
- **créer des parkings complémentaires** manquant aujourd'hui dans le centre de notre village.
- **enfin mettre en valeur** le patrimoine communal important constitué par l'église et le presbytère, dont le porche d'entrée provient du Monastère de Neubourg.
- Monsieur le Maire rappelle que divers avant-projets d'aménagement du centre du village dont celui du CAUE, ont été réalisés depuis 2018, avant-projets qui intégraient également l'aménagement du jardin du presbytère, ainsi que la construction d'une maison médicale (délibération du conseil municipal du 10 décembre 2018).
- Monsieur le maire rappelle qu'une consultation avait été lancée en date du 4 juillet 2019, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la première phase du projet d'ensemble de cet aménagement, à savoir la sécurisation du carrefour, rue de l'église et impasse du couvent avec création d'un parking public de 15 places, et construction d'une maison médicale.
- Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 26 septembre 2019, le conseil municipal a pris la décision de confier la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet à Marc KLIPFEL, architecte DPLG de HAGUENAU.
- Monsieur le maire rappelle que ce projet avait été présenté à la commission des travaux lors d'une réunion de travail le 7 novembre 2019
- Il précise que ce projet comporte deux investissements qui seront réalisés en même temps :
 - La sécurisation du carrefour rue de l'église, impasse du couvent avec la création d'un parking public de 15 places.
 - L'estimation prévisionnelle des travaux, remise par l'architecte en date du 21 novembre 2019, ressort à **159.400 € HT** auquel se rajoute des honoraires de mission maîtrise d'œuvre pour un montant de **10.296 € HT**.
 - La sécurisation du carrefour intègre également le montant à payer, suite à la rétrocession anticipée demandée par notre commune à l'EPF, qui porte depuis mars 2018 une opération immobilière (acquisition de la maison WOLFF). A noter que cette maison située directement sur le carrefour concerné, avait fait l'objet d'une préemption par notre commune, pour pouvoir mener à bien ce projet de sécurisation du carrefour. Le montant prévisionnel de la rétrocession est estimé à **170.000 € HT**.

- La construction d'une maison médicale. L'estimation prévisionnelle des travaux, remise par l'architecte en date du 21 novembre 2019, ressort à **289.000 € HT** auquel se rajoutent des honoraires de mission maîtrise d'œuvre pour un montant de **34.680 € HT**, ainsi qu'un total de **5.750 € HT** pour les différentes autres missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir le projet de sécurisation du carrefour rue de l'église, impasse du couvent, avec création d'un parking public de 15 places, intégrant la rétrocession de la maison WOLFF et son démolition, projet évalué globalement à **339.696 € HT**
- décide de retenir en parallèle de ce premier projet, le projet de construction d'une maison médicale dont le coût prévisonnel ressort à **329.430 € HT**
- demande au maire d'entamer toutes les démarches nécessaires pour que ces deux projets puissent se concrétiser au plus tard fin **2021**
- charge le Maire d'entamer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat pour l'obtention des subventions.

Délibérations rendues exécutoires le 22 novembre 2019

Transmises à la Sous-Préfecture le 25 novembre 2019

Publiées le 25 novembre 2019

Le Maire :

The image shows the official seal of the Mayor of Dauendorf, Bas-Rhin, on the left. The seal is circular with the text "MAIRE DE DAUENDORF" at the top and "BAS-RHIN" at the bottom, separated by two stars. In the center of the seal is a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.